

## L'Évaluation du personnel enseignant

**Jennifer E. Trépanier**  
(née Jennifer Tremblay)

L'expression «évaluation des apprentissages» a toujours été couramment utilisée dans le contexte de l'enseignement, mais celle d'«évaluation du personnel enseignant» a causé un vif débat dès son entrée dans le contexte ontarien de l'éducation le 19 avril 1999.

### L'ANNONCE DU PLAN D'ÉVALUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

En avril, 1999, le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a dévoilé une *Charte ontarienne des droits et devoirs en éducation*. La Charte établit les droits et les devoirs des élèves, des enseignantes et des enseignants, des parents, et propose un programme d'évaluation du personnel enseignant. Harris a annoncé que «Pour s'assurer que chaque enfant a un enseignant bien qualifié et à jour, chaque enseignante et enseignant de l'Ontario devra participer à un programme d'évaluation. Les enseignantes et enseignants devront régulièrement réussir des examens de recertification.» M. Harris a expliqué les fins de son plan comme suit: «Mon objectif est de veiller à ce que les enfants d'aujourd'hui disposent des compétences nécessaires pour réaliser leurs rêves d'avenir. C'est pourquoi je suis convaincu que cette Charte est très importante pour l'Ontario.»

L'annonce a provoqué des réactions passionnées et diverses de la part du public et des médias et surtout de certains groupes intéressés, dont l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Cet organisme d'autoréglementation créé pour régler la profession enseignante, a indiqué que cette proposition les a «pris par surprise». Sa présidente Donna Marie Kennedy a expliqué que: «M. Johnson nous a donné l'assurance que son ministère consultera l'Ordre. Toutefois, nous n'en savons toujours pas plus sur le motif de ce projet de Loi que ce que nous a appris le communiqué du premier ministre.»

### L'AVIS DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

En novembre 1999, la ministre de l'Éducation, Janet Ecker, a demandé l'avis de l'Ordre au sujet de l'évaluation du personnel enseignant avant la fin du mois de décembre 1999 dans une tentative d'implanter la première composante du plan en juin 2000. L'Ordre a expliqué à la ministre qu'il ne pouvait pas lui fournir une réponse avant avril 2000 cela en raison de «la complexité des questions soulevées» et afin de pouvoir mener une «recherche exhaustive et une consultation significative».

En avril, après avoir fait des recherches et après avoir consulté plusieurs partenaires en éducation et d'autres organismes intéressés, l'Ordre a rédigé un document qui propose quinze recommandations à la ministre de l'Éducation au sujet de l'évaluation du personnel enseignant. Entre autres, l'Ordre a recommandé:

- l'amélioration des politiques et des processus d'agrément des programmes de formation initiale à l'enseignement et de perfectionnement professionnel;
- l'administration d'un test écrit sur les connaissances du curriculum de l'Ontario et sur la législation et les politiques ontariennes en matière d'éducation à toute personne faisant une demande d'inscription à l'Ordre;

- la création d'un programme d'initiation de deux ans dont les principaux éléments seraient déterminés par l'Ordre à l'intention des nouveaux venus en enseignement;
- la création d'un programme d'appoint à l'intention des enseignantes et enseignants qui reviennent à l'enseignement après une absence de cinq ans ou plus;
- la préparation par chaque enseignante et enseignant d'un plan de croissance et d'un portfolio professionnel et l'obligation de rendre compte à l'Ordre tous les cinq ans de l'actualité du portfolio;
- la révision de la *Loi sur l'éducation* pour définir les éléments clés du processus d'évaluation du rendement des enseignantes et enseignants qui serait uniformisé à l'échelle provinciale;
- l'inclusion dans le processus d'évaluation du rendement de l'examen régulier du portfolio professionnel;
- obligation pour tout employeur d'informer l'Ordre qu'un de ses membres a été renvoyé pour raisons d'incompétence.\*

*\*Extrait du site web de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario: [www.oct.on.ca](http://www.oct.on.ca).*

#### PREMIÈRE COMPOSANTE DU PROGRAMME

Le 26 septembre 2000, la ministre de l'Éducation a annoncé l'entrée en vigueur de la première composante du programme d'évaluation du personnel enseignant. Celle-ci oblige les candidats et candidates à la profession enseignante qui ont reçu leur formation ailleurs qu'en Ontario dans une langue autre que l'anglais ou le français à réussir un test de compétence linguistique oral et écrit avant d'être autorisés à enseigner en Ontario. L'Ordre avait proposé ce test en juin 1999 après avoir fait des recherches à cet égard.

De plus, le ministère a nommé d'autres composantes qui seront mises en oeuvre progressivement (après l'adoption des textes de loi et des règlements pertinents), parmi lesquelles:

- À partir de l'automne 2001, les enseignantes et enseignants devraient être réaccrédités tous les cinq ans afin que leurs connaissances, compétences et formation soient à jour.
- D'ici l'automne 2001, de nouvelles normes seraient instaurées afin d'uniformiser à l'échelle provinciale la façon dont les directrices et directeurs d'école et les conseils scolaires évaluent le personnel enseignant. En outre, les parents auraient l'occasion de participer à cette évaluation.
- À compter de 2002, tous les nouveaux enseignantes et enseignants devraient réussir un test de qualification pour obtenir leur accréditation en Ontario.\*\*

De plus, la ministre a expliqué que les mesures suivantes sont aussi prévues:

- concevoir un programme de stages en vue d'aider les nouveau enseignantes et enseignants à acquérir les compétences nécessaires pour remplir leurs tâches le mieux possible;
- implanter dans les écoles un processus d'assurance de la qualité qui fait intervenir les parents, des éducateurs et des experts;
- trouver des moyens de récompenser l'excellence en enseignement.\*\*

*\*\*Extrait du site web de la ministre de l'Éducation: [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca).*

Selon Madame Ecker : «Ce programme d'évaluation du personnel enseignant a pour but d'améliorer le rendement des élèves. L'Ontario compte un grand nombre d'excellents enseignantes et enseignants, mais en raison des exigences du monde d'aujourd'hui et de notre nouveau curriculum, il est plus nécessaire que jamais que le personnel enseignant se tienne à jour...»

#### L'AVENIR DE L'ÉVALUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Même après les récentes déclarations de la ministre, il reste beaucoup d'incertitude concernant le plan d'évaluation du personnel enseignant. On ne connaît pas encore les détails concernant les composantes de ce plan et de sa mise en oeuvre. De plus, il reste à savoir si le plan proposé par M. Harris permettra d'évaluer- d'une façon équitable, valide, fidèle et efficace - les compétences des enseignantes et des enseignants. Par ailleurs, il faut encore déterminer le rôle précis de l'Ordre, des conseils scolaires, des syndicats, des communautés et du gouvernement dans ce plan ainsi que l'interaction entre les groupes concernés par ce plan.

Quelle que soit la façon dont ce plan d'évaluation sera implanté, il faudra procéder avec prudence, en tenant compte des conclusions d'un rapport intérimaire paru en mars 2000 du National Research Council (NRC) des États-Unis qui dit ceci: «Pour être enseignant, il faut posséder des connaissances et savoir les transmettre, mais pour être un bon enseignant il faut en outre savoir comment expliquer les idées de façon qu'une diversité d'élèves puissent les comprendre. Il faut aussi faire preuve de compassion, de débrouillardise, de dévouement, d'honnêteté et de persévérance dans ses efforts pour aider les élèves à apprendre. Toutes ces choses occupent une place importante en enseignement mais sont difficiles à mesurer.

*Paru dans «Education Canada» No. 4, hiver 2001*

*Veillez consulter les sites: [www.oct.on.ca](http://www.oct.on.ca) et [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca) pour vous tenir informés des évolutions récentes concernant l'évaluation du personnel enseignant.*

---

*Jennifer Trépanier est avocate associée au cabinet torontois Shibley Righton LLP. Elle est spécialisée dans plusieurs domaines dont l'éducation, le droit public, le litige, le droit relatif à l'emploi, les relations du travail, et les droits de la personne.*

*[jennifer.trepanier@shibleyrighton.com](mailto:jennifer.trepanier@shibleyrighton.com)*

*[www.shibleyrighton.com/education](http://www.shibleyrighton.com/education)*